

Document:-
A/CN.4/SR.2426

Compte rendu analytique de la 2426e séance

sujet:
Autre sujets

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-
1996, vol. I

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SÉANCES DE LA QUARANTE-HUITIÈME SESSION

Tenue à Genève du 6 mai au 26 juillet 1996

2426^e SÉANCE

Lundi 6 mai 1996, à 15 h 10

Président par intérim : M. Pemmaraju Sreenivasa RAO

Président : M. Ahmed MAHIOU

Présents : M. Arangio-Ruiz, M. Bowett, M. Calero Rodrigues, M. Crawford, M. de Saram, M. Fomba, M. Güney, M. He, M. Idris, M. Kusuma-Atmadja, M. Lukashuk, M. Mikulka, M. Pellet, M. Rosenstock, M. Thiam, M. Villagrán Kramer, M. Yamada.

Ouverture de la session

1. Le PRÉSIDENT PAR INTÉRIM déclare ouverte la quarante-huitième session de la Commission du droit international. Il souhaite la bienvenue à Genève aux membres de la Commission et forme des vœux pour le succès de la session.

2. Évoquant les différentes réunions auxquelles la CDI a été représentée depuis la fin de la quarante-septième session, le Président par intérim informe les membres de la Commission qu'en août 1995, M. de Saram a représenté celle-ci à la réunion du Comité juridique interaméricain. Le Comité a exprimé son intérêt pour les travaux de la Commission et a souhaité un renforcement de la coopération et de la communication entre les deux institutions.

3. Le Président par intérim a représenté la Commission à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont c'était le cinquantième anniversaire. Dans le cadre des débats à la Sixième Commission, l'accent a été mis sur la nécessité de réexaminer en permanence les méthodes de travail de la CDI pour tirer le meilleur parti possible de ses réunions et faire en sorte que les documents issus de ses travaux soient pleinement appréciés et, si possible, adoptés sans trop de difficulté. Le Président par intérim évoque, à ce sujet, la résolution 50/45 de

l'Assemblée générale, intitulée « Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa quarante-septième session », en particulier sur son paragraphe 9.

4. En marge de l'Assemblée générale, le Président par intérim a participé à la traditionnelle réunion des conseillers juridiques des ministères des affaires étrangères des États Membres de l'ONU.

5. Le Président par intérim a été invité à la réunion du Comité européen de coopération juridique en décembre 1995; il regrette vivement d'avoir été empêché d'y assister pour des raisons budgétaires.

6. Le Président par intérim indique que M. Idris a représenté la Commission à la réunion du Comité consultatif juridique africano-asiatique qui s'est tenue en mars 1996 à Manille. Le Comité a consacré trois séances à un examen approfondi de la question de la création d'une juridiction pénale internationale. Les débats ont d'autre part porté, notamment, sur l'environnement et le droit de la mer.

7. Le Comité consultatif juridique africano-asiatique ayant son siège à New Delhi, le Président par intérim a pu aisément représenter la Commission à un certain nombre de ses réunions, notamment à un séminaire sur la création d'une juridiction pénale internationale et à un séminaire sur le cinquantième anniversaire de la Cour internationale de Justice, auquel a également participé M. Weeramantry, juge à la Cour.

8. Parmi les autres manifestations importantes auxquelles ont participé le Président par intérim ou d'autres membres de la Commission, figure la célébration du cinquantième anniversaire de la CIJ, qui a eu lieu à La Haye en avril 1996. Le Président par intérim, mais aussi MM. Al-Khasawneh, Crawford et Pellet ont apporté leur contribution à cet événement, qui a été l'occasion d'une réflexion approfondie sur le rôle de la Cour dans les années à venir, sur les moyens de faire plus largement accepter sa compétence et sur l'adaptation éventuelle de ses méthodes de travail et de sa procédure pour faciliter les efforts des parties en vue d'obtenir le meilleur résultat possible.

9. Le Président par intérim remercie tous les membres de la Commission de leur coopération et de leur con-

fiance. Il exprime également sa gratitude aux membres du Bureau et au secrétariat. Il informe la Commission que Mme Dauchy a pris sa retraite, et rappelle la précieuse contribution qu'elle a apportée à l'œuvre de codification et de développement progressif du droit international. Il présente à la Commission M. Lee, qui lui succède en qualité de secrétaire de la Commission.

10. Le Président par intérim propose de suspendre la séance afin que les membres de la Commission puissent procéder à des consultations en vue de la constitution du Bureau.

La séance est suspendue à 15 h 50; elle est reprise à 16 h 35.

Élection du Bureau

M. Mahiou est élu président par acclamation.

M. Mahiou prend la présidence.

11. Le PRÉSIDENT remercie les membres de la Commission de leur confiance et de l'honneur qu'ils lui confèrent, et espère pouvoir compter sur leur coopération afin que la dernière année du quinquennat soit la plus productive possible et que la Commission puisse atteindre les objectifs que lui a fixés l'Assemblée générale.

M. Rosenstock est élu premier vice-président par acclamation.

M. Kusuma-Atmadja est élu second vice-président par acclamation.

M. Calero Rodrigues est élu président du Comité de rédaction par acclamation.

M. Lukashuk est élu rapporteur par acclamation.

Adoption de l'ordre du jour (A/CN.4/473)

12. Le PRÉSIDENT propose d'adopter l'ordre du jour provisoire (A/CN.4/473), étant entendu que cette décision ne préjuge en rien l'ordre d'examen des divers points.

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour est adopté.

Organisation des travaux de la session

[Point 1 de l'ordre du jour]

13. Le PRÉSIDENT propose que, conformément à la pratique établie, le Bureau élargi se réunisse pour examiner l'organisation des travaux de la session. Il appelle l'attention des membres de la Commission sur la résolution 50/45 de l'Assemblée générale, à laquelle le Président par intérim a fait allusion, et rappelle qu'à sa quarante-septième session, la Commission avait décidé de prévoir au moins trois semaines de travail intensif du Comité de rédaction au début de la quarante-huitième session. Il invite le Président du Comité de rédaction à

tenir le plus tôt possible les consultations nécessaires pour la désignation des membres de cet organe, afin que celui-ci puisse commencer ses travaux sans tarder. Il adresse la même requête au premier Vice-Président en sa qualité de président du Groupe de planification.

La séance est levée à 17 h 15.

2427^e SÉANCE

Mardi 7 mai 1996, à 10 h 10

Président : M. Ahmed MAHIOU

Présents : M. Arangio-Ruiz, M. Bowett, M. Calero Rodrigues, M. Crawford, M. de Saram, M. Fomba, M. Güney, M. He, M. Idris, M. Kusuma-Atmadja, M. Lukashuk, M. Mikulka, M. Pellet, M. Sreenivasa Rao, M. Rosenstock, M. Thiam, M. Tomuschat, M. Villagrán Kramer, M. Yamada.

Organisation des travaux de la session (suite)

[Point 1 de l'ordre du jour]

1. Le PRÉSIDENT informe la Commission que le Bureau élargi recommande que le Comité de rédaction consacre, en principe, les trois premières semaines de la session à l'examen du projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. Le Groupe de planification pourra également se réunir au cours de ces trois semaines, mais sans interprétation s'il se réunit parallèlement au Comité de rédaction. La Commission se réunirait aussi de temps en temps en séance plénière afin d'être brièvement informée du progrès des travaux du Comité de rédaction et du Groupe de planification, par l'intermédiaire des Présidents de ces deux organes.

2. Étant donné la présence de M. Tomuschat, président du groupe de travail chargé d'examiner la façon de traiter dans le projet de code la question des dommages délibérés et graves à l'environnement (article 26)¹, qui a présenté un document à ce sujet [ILC(XLVIII)/DC/CRD.3]², le groupe de travail pourra aussi se réunir si, ce faisant, il n'interrompt pas le travail du Comité de rédaction.

3. Le Président indique que le deuxième rapport du Rapporteur spécial, M. Mikulka, sur la succession d'États et la nationalité des personnes physiques et morales (A/CN.4/474)³ devrait être disponible le 21 mai

¹ Voir *Annuaire... 1995*, vol. II (2^e partie), par. 141.

² Reproduit dans *Annuaire... 1996*, vol. II (1^{re} partie).

³ Ibid.